

Editorial



Le rejet de la loi Blanquer est total.

La grève pour le retrait est à l'ordre du jour.

Le 19 mars, un premier coup de semence...

Le 19 mars appelé par FO, CGT, FSU et Solidaires, les enseignants du 1^{er} degré étaient en grève, entre 50 et 75 %, aux côtés de l'ensemble des salariés. Ils ont manifesté pour l'abandon du projet de loi du ministre Blanquer avec ses EPSF, ses menaces sur les directeurs d'école et sur l'existence de la maternelle, l'abandon du projet de retraite universelle par points et du projet de loi Fonction publique.

Depuis, la mobilisation s'amplifie

Dans les départements, les enseignants se regroupent en AG, votent la reconduction de la grève pour l'abandon du projet de loi Blanquer : après Nantes, plus de 400 enseignants en grève dans le Maine-et-Loire le lundi 25 mars réunis en AG avec FO, FSU, CGT, SUD (ils étaient 300 le 19 mars) décident de reconduire la grève le mardi 26 mars. À Paris, 61 écoles en grève le 28 mars et l'AG de 250 a voté la reconduction de la grève. Dans le Val-de-Marne, le 25 mars l'AG de 50 délégués représentant 471 PE appelle à construire la grève à partir du 4 avril. Dans le Puy-de-Dôme, l'AG avec SNUDI-FO, UNSA, FSU, SUD, CGT appelle à la grève le 28 et 29 mars. En Eure et Loir, 43 délégués d'école appellent à la grève le 29 mars avec un rassemblement...

Les EPSF concentrent l'offensive contre nos garanties statutaires et l'école publique

Les PE comprennent que les EPSF de la loi Blanquer, tels les EPEP dans le passé, concentrent toute l'offensive pour en finir avec le cadre national de l'école publique, donc contre le statut de fonctionnaire d'Etat des PE.

La remise en cause des règles du mouvement, le dessaisissement des CAPD s'articulent parfaitement avec la logique des EPSF. En effet, comment les collègues seront-ils affectés lors de la mise en place des EPSF ?

Une fois supprimé le principe de l'affectation d'un enseignant sur un poste précis rien n'empêchera, avec la fusion des écoles et des collèges, qu'un enseignant du premier degré puisse enseigner au collège ou dans une autre école de « l'établissement », en fonction des besoins et des volontés de l'administration, en l'occurrence du principal du collège !

Ainsi, un enseignant pourra être affecté sur un poste de circonscription à titre définitif et faire tout type de mission dessus. Ce n'est rien d'autre qu'une anticipation de la loi de « Transformation de la Fonction publique » dont la FGF-FO demande l'abandon.

Rien n'y fait. La détermination est là, l'exigence du retrait ne faiblit pas

Le ministre peut bien menacer de sanction ceux qui refusent de faire passer les évaluations CP/CE1, le gouvernement peut bien utiliser la répression la plus brutale, restreindre le droit de manifester, il ne fait pas disparaître la détermination extrême qui gagne chaque jour davantage les salles des maîtres et l'ensemble des salariés.

Et ce n'est pas en ajoutant, dans le projet de loi, la nécessité de « l'accord de la communauté éducative pour que ces établissements (EPSF) puissent voir le jour » qu'il en devient pour autant acceptable.

Le 30 mars à nouveau, les enseignants avec les parents ont manifesté par milliers dans toute la France. Ils ont clairement exprimé leur exigence : ni négociable, ni amendable, retrait du projet Blanquer !

Le SNUDI-FO appelle à réunir les assemblées générales pour discuter et décider la grève pour l'abandon du projet de loi BLANQUER. - Amplifions la mobilisation, notamment par la grève le 4 avril - Réunis le 25 mars, « SNUipp-FSU, SNEP-FSU, SNES-FSU, SNUEP-FSU, FNEC-FP-FO, CGT Educ'action et Sud Éducation (...) appellent ainsi à faire du jeudi 4 avril un prochain temps fort de mobilisations (grève, rassemblements, manifestations...) pour obtenir l'abandon du, projet de loi. »

Cette rage, cette volonté de ne pas accepter l'inacceptable pour sauver l'école publique, pour nous sauver nous-mêmes, Jean Willot l'avait. Il aura fallu une plainte abjecte et une hiérarchie formatée à la suspicion contre les enseignants pour l'abattre.

Nous assurons sa famille de notre total soutien et de notre indéfectible volonté à faire tout ce qui sera en notre pouvoir pour défendre la mémoire de Jean et rétablir son honneur d'homme, d'enseignant et de militant. ■

Montreuil, le 1^{er} avril 2019

Norbert Trichard
Secrétaire général